



PROCÈS VERBAL

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

MARDI 18 MARS 2025 - PV N°32

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, BARIAU Marie.

EXCUSES : DI PIERRO José, DELTREUIL Valérie.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Mise en application du règlement financier :

Considérant la décision du Comité de Direction du 03/03/2025 sur l'application du règlement financier, Considérant l'absence d'évolution de la situation avant la date fixée, La Commission applique un retrait de 3 points à l'équipe de FUTSAL CLUB PERIGUEUX pour la journée du 13/03/2025 match N°29729980 PERIGUEUX FUTSAL - ALLIANCE DRONNE.

Exploitation des feuilles de matchs - journées du 10 au 16 mars 2025

Feuilles de match transmises à la commission de discipline :

D2 Happy Home Poule B

- 28828563 : Coteaux Pecharmant 2 / Foot Sud Bastide

D3 Poule B

- 28829046 : Ent. LIMJSA Montre. 2 / Annesse et Beaulieu
- 28840740 : Razacois Aiglons / Ent. Vanxain St Aulaye
- 28841486 : RC Chapelle Gonaguet / Riberacois CA 3
- 28841487 : Castellevequois JS 2 / St Vincent Connezac 1

D3 Poule C

- 28829199 : La Force Ginestet P. / Cours de Pile Monb.
- 28832011 : Pays Montaigne Gurc. 2 / Belvevois FC

Féminines à 8 Amblard Plomberie D2 poule A

- 53052699 : Fco Eymet St Sernin - Prignonrieux

Feuilles de match transmises à la commission des litiges et contentieux :

D3 Poule D

- 28829353 : US Marsaneix / Terrasson USA

D4 Poule C

- 28829845 : Périgueux Foot 2 / Javerlhac 2

Courrier :

- Demande d'informations complémentaires au club de JS DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Régularisation frais de déplacement Coupe

Coupe Département Dordogne en 12.01.2025

- 30106946 : Bergerac la Catte / Tocane St Apre US

Pour un trajet de 62 km aller le club de Bergerac la Catte est redevable de 57.60 Euros au club de US Tocane St Apre.

Conformément aux règlements le club de Bergerac la Catte sera débité de 57.60 Euros sur le prochain relevé du club, cette même somme sera créditée au club de Tocane St Apre.

Coupe du District en date du 01.12.2024

- 30017347 : Sarlat Marcillac FC 2 / Ent. Tocane Celles 2

Pour un trajet de 88 km aller le club de FC Sarlat Marcillac est redevable de 70.40 Euros au club de Tocane Celles.

Conformément aux règlements le club de Sarlat Marcillac sera débité de 70.40 Euros sur le prochain relevé du club, cette même somme sera créditée au club de Tocane Celles.

Tirage des coupes

La commission sportive séniors a effectué les différents tirages des coupes départementales séniors, pour les compétitions masculines le tirage concernait les ¼ et les ½ finales de la coupe de Dordogne, les ½ finales de la coupe de district et les ¼ et ½ du challenge Sérrepub24.

Pour les compétitions féminines le tirage concernait les ½ finales de la coupe de Dordogne à 11 ainsi que les ¼ et ½ finales de la coupe de Dordogne à 8.

L'intégralité des tirages est en ligne sur le site du District Football Dordogne.

Contrôle des licenciés suspendus :

Départemental 1 Serrepub24

N°28828024 PRIGONRIEUX 2 / BERGERAC LA CATTE 1 du 08/03/2025

Participation de licenciés suspendus de PRIGONRIEUX FC

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe de PRIGONRIEUX 2 sur le score de 3 buts à 0 et inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

PV complet disponible sur Footclubs

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent

BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica